

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **11 septembre 2017**

Décision n° **CP-2017-1830**

commune (s) : Saint Fons

objet : Travaux d'amélioration du système de recirculation et d'extraction des boues de la station d'épuration de Saint Fons - Autorisation de signer l'avenant n° 1

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Colin

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1er septembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 12 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Bret, Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Kabalo, Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Barral.

**Commission permanente du 11 septembre 2017****Décision n° CP-2017-1830**

commune (s) : Saint Fons

objet : **Travaux d'amélioration du système de recirculation et d'extraction des boues de la station d'épuration de Saint Fons - Autorisation de signer l'avenant n° 1**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 30 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

**I - Présentation du marché de travaux d'amélioration du système de recirculation et d'extraction des boues de la station d'épuration de Saint Fons****1° - Les travaux d'amélioration à réaliser**

Les travaux concernent le système de recirculation et d'extraction des boues des 4 files (unités de traitement biologiques) de la station, la commande des pompes ne permettant pas une variation linéaire du débit et les mesures de débits étant devenues obsolètes, voire inadaptées, pour la mesure de recirculation. Les travaux portent sur le remplacement des dispositifs de pompage, avec la mise en œuvre de nouvelles mesures et la régulation des débits de recirculation et d'extraction.

**2° - La passation du marché de travaux**

Aussi, par décision de la Commission permanente n° CP-2016-0879 du 23 mai 2016, la Métropole de Lyon a autorisé la signature d'un marché public pour les travaux d'amélioration du système de recirculation et d'extraction des boues de la station d'épuration de Saint Fons.

Ce marché a été notifié sous le numéro 2016-222 le 8 juin 2016 au groupement d'entreprises INEO Réseaux Est/EIFFAGE Énergie Industrie et Tertiaire pour un montant de 1 292 824 € HT, soit 1 551 388,80 € TTC.

**II - Motivations du recours à l'avenant****1° - Modifications relatives aux travaux**

Le présent avenant a pour objet la prise en compte des diverses adaptations techniques suivantes :

- remplacement des vannes par des clapets,
- remplacement de la pompe d'extraction par file,
- pompage provisoire sur la dernière file,
- pompe de relèvement en bache sèche,
- plate-bande pompe d'extraction.

Ces modifications ont fait l'objet de fiches modificatives entraînant la définition de prix forfaitaires complémentaires.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 49 182 €HT, soit 59 018,40 €TTC, porterait le montant total du marché à 1 342 006 €HT, soit 1 610 407,20 €TTC. Il s'ensuit une augmentation de 3,71 % du montant du marché.

## 2° - Modification relatives à la durée

L'avenant a également pour objet de prolonger le délai d'exécution des travaux de 9 semaines, portant ainsi la durée prévue pour la réalisation des travaux à 16 mois et une semaine.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

## DECIDE

**1° - Approuve** l'avenant n° 1 au marché n° 2016-222 conclu avec le groupement d'entreprises INEO Réseaux Est/EIFFAGE Énergie Industrie et Tertiaire, pour les travaux d'amélioration du système de recirculation et d'extraction des boues de la station d'épuration de Saint Fons. Cet avenant n° 1 d'un montant de 49 182 €HT, soit 59 018,40 €TTC porte le montant total du marché à 1 342 006 €HT, soit 1 610 407,20 €TTC. Le délai d'exécution des travaux de 14 mois est porté à 16 mois et une semaine.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement, individualisée sur l'opération n° 2P19O2988 - station d'épuration, le 21 mars 2016 pour un montant de 3 600 000 €HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement.

**4° - Le montant** à payer, au titre du présent marché, sera prélevé sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2017 - compte 2313 - opération n° 2P19O2988.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2017.**